

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1850.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. VERGAUWEN, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM: DINDAL, Président, BARRON DAMINET, GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL, VAN SCHOOR et VERGAUWEN:

I.

Demande de naturalisation ordinaire du sieur FRANÇOIS-VICTOR LAHU, garde-convoi à l'administration des chemins de fer de l'État.

(Voir le N° 194 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Épernon (France), le 6 frimaire an VII ; il est arrivé en 1813 à Bruxelles, auprès de son père, qui y occupait un emploi à l'octroi municipal ; depuis cette époque il a constamment habité cette ville, exerçant l'état de maître tailleur, et il est aujourd'hui garde-convoi à l'administration du chemin de fer belge.

Le père du pétitionnaire ayant obtenu, en 1816, du roi Guillaume, des lettres de naturalisation, son fils a cru pouvoir se dispenser de faire la déclaration qui lui était imposée par l'art. 133 de la Constitution belge, ou par l'art. 4 de la loi du 27 septembre 1835. Il se croyait Belge ; mais la jurisprudence, paraissant ne pas admettre cette prétention, il fit une première démarche auprès de la Chambre des Représentants, tendante à obtenir la naturalisation ordinaire. Sa demande n'ayant pas été prise en considération, le sieur Lahu lui adressa une seconde requête, qui, cette fois, a été prise en considération par 43 suffrages contre 21.

Résidant parmi nous depuis près de trente-six ans, le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice nationale et la garde civique. Sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

II.

Demande de naturalisation ordinaire du sieur FRANÇOIS-JOSEPH SAIGNE, éclusier du canal de Charleroi à Ittre (Brabant).

(Voir le N° 106 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Paris, le 5 janvier 1811; il y a exercé la profession de corroyeur jusqu'en 1831. Il a satisfait en France aux lois sur le recrutement.

En 1834, son père, éclusier au canal de Charleroi à Ittre, ayant malheureusement péri dans son écluse en voulant sauver un de ses enfants, son fils François obtint un congé en France, vint s'établir à Ittre, où il fut nommé éclusier. Il pourvut ainsi à la subsistance de sa mère et de ses trois sœurs.

Depuis cette époque le sieur Saigne remplit les fonctions d'éclusier à la satisfaction de ses supérieurs.

Les renseignements obtenus sur la moralité du pétitionnaire lui sont de tout poinfavorables.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 40 suffrages contre 24.

III.

Demande de naturalisation ordinaire du sieur CHARLES-ANTOINE CATTEAU, éclusier du canal de Charleroi.

(Voir le N° 98 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Tourcoing (France), le 18 octobre 1792. Lors qu'éclata la révolution belge, en 1830, il vint à la fin de septembre en Belgique combattre pour notre indépendance. Comme volontaire, d'abord à Bruxelles, ensuite comme sergent-major dans la première brigade commandée par le général Mellinet, il se distingua par plusieurs faits d'armes dans les combats de Meersen et sous les murs de Maestricht. Nommé adjudant sous-officier au 1^{er} bataillon, 5^e régiment de chasseurs à pied, il fut autorisé à quitter le service militaire en septembre 1831.

En juin 1833, il fut nommé éclusier du canal de Charleroi, à Bruxelles. Lors de la rétrocession du canal, le Gouvernement maintint le sieur Catteau à son poste, et il n'a cessé depuis lors de mériter l'approbation de ses chefs et l'estime de ses concitoyens. Les attestations des autorités consultées lui sont complètement favorables.

Une première demande en naturalisation ordinaire n'ayant pas été accueillie favorablement par la Chambre des Représentants, le sieur Catteau en présenta une deuxième qui fut prise en considération à la majorité de 44 suffrages contre 20.

(3)

IV.

*Demande de naturalisation ordinaire du sieur PIERRE-VICTRICE DESMONDS,
éclusier au canal de Charleroi à Feluy (Hainaut).*

(Voir le N° 186 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Saint-Aubin de Scellon (France), le 7 août 1782. Il réside en Belgique depuis plusieurs années. Nommé éclusier au canal de Charleroi, en 1832, il fut maintenu à son poste lors de la rétrocession du canal en 1839.

Au commencement de l'année 1848, le sieur Desmonds s'adressa à la Chambre des Représentants pour obtenir la naturalisation ordinaire, mais sa demande n'ayant pas été prise en considération, il en présenta une deuxième qui fut accueillie par une majorité de 41 suffrages contre 23.

Les autorités consultées sont toutes également favorables au pétitionnaire qu'elles assurent mériter l'estime de ses chefs par le zèle, le dévouement et l'exactitude dont il a donné des preuves dans l'exercice de ses fonctions.

Le Rapporteur,
F. VERGAUWEN.

Le Président,
DINDAL.